

Aménagement de la RD 115

Bourg d'AUSSAC

SUIVI DE TRAVAUX

COMPTE-RENDU N°14

Du : mardi 12 02 2019

Entités et adresses	Noms	Coordonnées			PRESENTS	EXCUSES	INVITES A LA PROCH. REUN.	DIFFUSION
		Tél	Fax	E-mail				
Mairie Aussac vadalle	M. Liot Maire M. Montassier Adjoint	05 45 20 61 60 06 75 75 72 68		mairie@aussac-vadalle.fr jpmontassier@gmail.com		X X X		
ADA Aigre	M. Bourut	05 16 09 56 54		sbourut@cg16.fr	X	X X		
BETG mandataire 1 ter, rue de l'église 16140 AIGRE	M. Christophe TYRE	05.45.23.75.97 06.89.73.45.53		betg16@orange.fr	X	X X		
Atelier du Sablier Le Cruzeau 16 120 Châteauneuf	Mme Anaïs ESCAVI	05 45 21 85 98 06 12 84 90 78		anais.escavi@atelier-du-sablier.fr		X		X
Scotpa LOT 1	M. Blévin M. Epron	05 45 68 04 80 06 76 78 10 19		d.epron@scotpa.fr	X	X X		X
Lot 2 Entreprise Jardin Angoumois	M. Revault	05 45 65 80 10 06 08 24 56 18		Jardin.angoumois@wanadoo.fr		X X X		
SDEG Et Allez	M. Beaulieu M. Vimpère			dbeaulieu@sdeg16.fr g.vimpere@allez.fr		X X X		

Objet de la réunion :

Réunion de chantier

Remarque particulière

Le présent compte-rendu de chantier est transmis par messagerie électronique aux intervenants ci-dessus, qui ont un délai de 5 jours ouvrés pour transmettre leurs observations au maître d'oeuvre. Faute de quoi, les mesures et décisions prises dans ledit compte-rendu sont considérées comme acceptées par les intervenants et s'imposent à eux.

1. AVANT PROPOS

La commune d'Aussac Vadalle engage l'aménagement du village d'Aussac, traversé par la RD 115.

Les travaux sont répartis en 2 lots désignés ci-dessous :

Lot	Désignation
1	VRD

2. ATTRIBUTION DES LOTS

- LOT N°1 VRD
- SCOTPA

ZE Les Savis

BP 10554

16160 GOND-PONTOUVRE

Tél. : 05 45 68 04 80

Fax : 05 45 68 74 40

- LOT N°2 Aménagements paysagers

ENTREPRISE JARDINS DE L'ANGOUMOIS

16310 Montemboeuf

05 45 65 80 10

3. RAPPEL ADMINISTRATIF

- Marché à procédure adaptée
- Entreprise titulaire du lot n°1 : SCOTPA notifié le 27 08 2018
- Entreprise titulaire du lot n°2 : Jardins de l'Angoumois le notifié le 30 08 2018
- Envoi des OS :
 - LOT 1 : OK
 - LOT 2 : OK

Evolution du chantier :

La mairie a demandé des travaux supplémentaires :

- Entrée Nord ; complément de borduration côté droit entrant
- Entrée sud : complément de borduration côté gauche entrant

Le montant est de l'ordre de 6900 € HT

La mairie a validé et M. Tyré éditera un avenant.

NB : Les situations financières doivent être présentées en trois exemplaires originaux.

Le dossier d'ouvrage exécuté doit être présenté impérativement lors de la réception définitive.

4. DELAIS DES TRAVAUX

LOT 1 : VRD

Le calendrier retenu ce jour est le suivant :

- Période de préparation du 01 10 2018 au 30 10 2018
- Réalisation des travaux phase 1
 - à compter du : **05 11 2018**
 - Jusqu'au : **20 12 2018**
- Réalisation des travaux phase 2
 - à compter du : **07 01 2019**
 - Jusqu'au : **20 02 2019**
 - arrêt pendant le mursissement des enrobés**
 - marquage et résine : semaine 17 avril 2019**

NB : en raison de travaux supplémentaires demandés par la mairie (pose de bordure), l'ajustement du planning doit être examiné par l'entreprise qui doit également contrôler ses arrêtés de voiries.

Un OS sera édité

LOT 2 : PAYSAGE

Le calendrier retenu ce jour est le suivant :

- Période de préparation du 15 01 2019 au 15 02 2019
- Réalisation des travaux
 - à compter du : **15 02 2019**
 - Jusqu'au : **15 03 2019**

5. RESEAUX EXISTANTS

Les entreprises procèdent au DICT.

Il est rappelé que l'intervention SDEG n'est pas terminée :

- câblage Orange
- dépose des anciens mâts

6. COORDINATION SPS :

sans objet

7. INSTALLATION ET SIGNALISATION DE CHANTIER

- **Pose du panneau de chantier : OK**
- Pose de la cabane de chantier

- Base de vie :
 - zone parking arrêt bus

8. CONTRAINTES DE CHANTIER

Les entreprises titulaires du marché devront tenir compte des contraintes suivantes :

- Respect des recommandations du CCTP contre toute forme de pollution
- Ne pas ouvrir les terrassements à plusieurs endroits
- obtenir les autorisations pour les accès au chantier
- Respect de la sécurité des usagers et riverains
- Chantier propre, ordonné, sécurisé, sans divagation
- attention passage Bus collège matin et soir :
 - vu avec le CD16 (région) et le transporteur Thorin
 - voir courriel du 25 octobre :
 - *Les travaux sont maintenus en route barrée sauf riverain et sauf bus scolaire, panneau à prévoir sur la signalisation de déviation.*
 - *A propos des bus scolaires :*
 - *Vu avec M. Thorin : le bus de 8h05 doit être autorisé à passer, le bus de 18h03 (chantier inoccupé) doit pouvoir passer, le bus du mercredi de 14h08, également.*

NB : La ligne LR 23 n'est pas interceptée (à priori plan de la pièce jointe pas à jour)

9. GESTION DES DECHETS DE CHANTIER

Conformément au marché, l'entreprise assurera la gestion des déchets de chantier :

- Déchets produits par l'entreprise à gérer au quotidien par le chef de chantier : benne spécifique
- Démolition de maçonnerie, béton divers: évacuation en ISDI
- Rabotage de chaussée : évacuation en ISDI ou ré employé
- Démolition des trottoirs en béton : évacuation en ISDI

10. ORGANISATION DU DEBUT DU CHANTIER

A faire pendant la préparation de chantier par le titulaire :

- Arrêtés de circulation : à priori OK copie à BETG
- Demande de prolongation (pour la phase 2) : OK
- Mettre en place la signalisation de chantier y compris de déviation si nécessaire immédiatement
- DICT : OK
- Déclaration des sous-traitants (article 1.3 du CCAP)
- Vérification des altitudes TN et formuler les observations avant le début des travaux
- Le constat d'huissier, à la charge du lot 1, un exemplaire-copie- doit être fourni au maître d'oeuvre (qui transmettra au maître d'ouvrage) : **retour scotpa ?**

11. ENCADREMENT DU CHANTIER

- lot 1 :

- Direction Travaux : M. Epron 06 76 78 10 19
- Chef de chantier : M. Arnault 06 63 35 84 71
-
- lot 2 :
 - Direction Travaux : M. Revault 06 08 24 56 18
 - Chef de chantier : à déterminer

12. POINTS VUS CE JOUR

LOT 1

ENTREE NORD :

Borduration

- terminé

Espace trottoir

- nivellation terminé, en attente des enduits

Les accotements

- Mise à niveau terre végétale
- Travail du sol : lot 2

Terrassements des espaces verts

- fait

Dalle angle rue du Perron

- fait

ENTREE SUD :

Borduration

- terminé

Espace trottoir

- nivellation terminé, en attente des enduits

Les accotements

- Mise à niveau terre végétale
- Travail du sol : lot 2

CŒUR DE VILLAGE

Borduration

- terminé

Placette de l'arrêt bus

- Pose caniveau : fait
- Entourage 'arbre : déposé
- Travail du sol : lot 2
- Sablage réalisé sur la base de vie

Délaissé au pied de l'église

- traité

Ligne de caniveau préservée

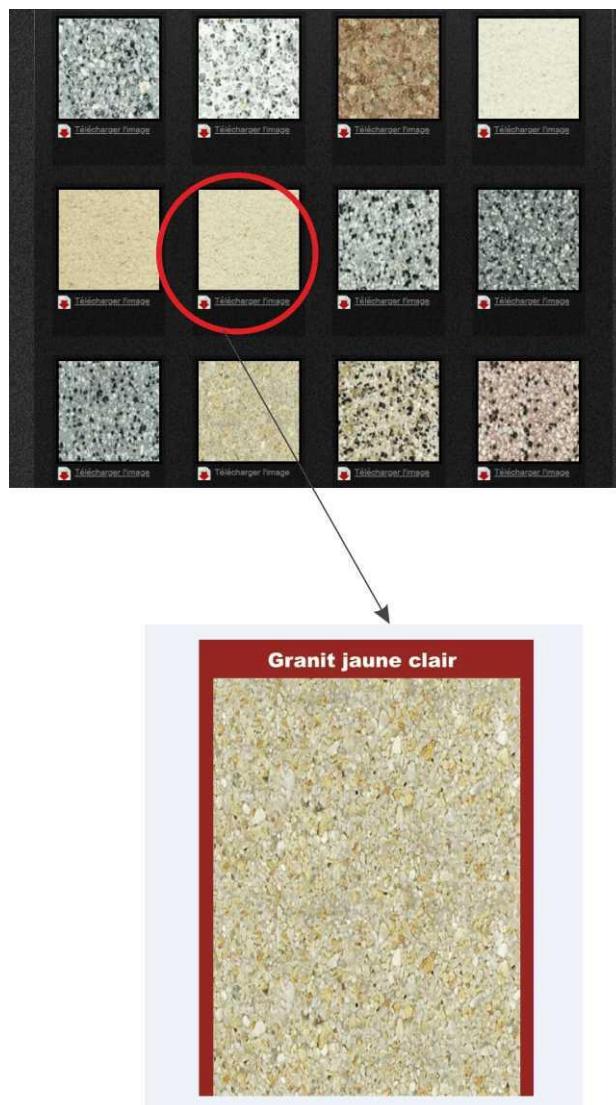
- nettoyage fait : bon résultat

Délaissés face à la ruelle de l'église

- Pose bordurette : fait

Les pavés résines

- Implanté ce jour
- Surface : 250 m²
- Un marquage d'implantation sera fait après les enrobés pour que la mairie visualise
- Ce jour sont donnés les échantillons :
 - La mairie peut consulter le site du fournisseur : résine 3D Poitiers, choisir « nos produits » - revêtement urbain extérieur pavés :



- M. Tyré propose les pavés 12x12 clairs ton pierre : exemple du granit jaune clair
- **Avis mairie ?**

Signalisation

- Terminer la pose du panneau B53 (rue de la Croix)
- **Reprendre pose des B21a2 : taille (miniature), pose basse env 50 cm hors sol, sens des flèches URGENT**
- **Poser le B21a2 côté Sud ou signaler l'ilot : URGENT sous 24 heures**

- Le B33 posé côté Nord avec le B52 est à déplacer à l'entrée sud (la réservation est prête)
- NB : vu avec Mme Bouland , la position du B53

Planning à suivre

- Finir la signalisation
- Mise en œuvre des enrobés : début mars
- Mise en œuvre des enduits clairs : courant mars (météo correcte et support sec)
- Phase 2 suivant l'ordre de service :
 - marquage et résine : semaine n°17 d'avril 2019

LOT 2

Plantations :

- Détails des plantations
 - Mme Escavi a envoyé les détails à M. Revault, sur la base du plan initial et des modifications (exemple des arbres supprimés à l'entrée sud).
- Potelets bois
 - Ne pas oublier les 4 potelets bois protégeant les arbres de jardée en cépée
 - **Avec respect du budget initial**

Arrivée des équipes :

- Il est rappelé la coordination des deux entreprises prévues au marché
- Le lot 2 doit rapidement intervenir sur les délaissés à enherber (travail du sol et engazonnement), préférable avant les enduits superficiels du lot 1.
- La poussée de mauvaises herbes est à gérer par le lot 2 si l'intervention est trop tardive

Planning du lot 2 à donner avant mardi 19 février.

13. REUNION DE CHANTIER

Le mardi à 14h30

Prochaine réunion :

- **réunion du 19 février peut-être inutile**
- **A définir selon l'avancement du chantier dont le lot 2**